



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 095

Service Public de Gestion des Déchets :

rapport annuel sur la qualité et le prix du service (RQPS)

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 _ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

D TERNAT présente le rapport ci-après et remercie Renaud et Louis.

Les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doivent présenter annuellement leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales. À ce titre la Communauté de communes exerçant la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés doit présenter son rapport au Conseil communautaire au titre de l'année 2022.

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service que vous trouverez joint en annexe permet de disposer d'une vision synthétique du fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il présente les données principales de l'activité, ainsi que les indicateurs techniques et financiers afin de les porter à connaissance de l'Assemblée délibérante.

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACTE** la prise de connaissance du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,
Présidente

